toujours armée. Je portais d'habitude un petit poignard dans mon corsage.

D. Vous ne vous êtes pas bornée à vous armer de ce petit poignard, vous avez pris autre chose? — R. Oui, un revolver.

D. Pourquoi êtes-vous partie armée jusqu'aux dents? — R. J'étais toujours armée, je craignais un guet-apens.

D. De qui, de votre mari?

R. D'elle.

D. Ainsi vous étiez partie armée d'un revolver de 9 millimètres de fort calibre, de premier ordre, de la maison Galland, tout ce qu'il y a de plus fort. Pourquoi avez-vous pris le revolver qui tue plutôt que l'autre, celui qui blesse, le revolver-bijou?

R. Parce que je l'avais sous la main.

M. le président fait passer le poignard et les revolvers à MM. les jurés, le petit revolver de dame qu'elle avait l'habitude de porter et le revolver Galland.

D. Vous prenez une voiture, vous vous êtes fait conduire rue du Rocher, un peu plus haut que le n° 33.

R. Le cocher avait dépassé le n° 33 et je suis redescendue à pied.

D. La concierge vous indique l'étage. Racontez ce qui s'est passé.

R. J'ai sonné.

D. Avant de sonner, vous avez crié?

R. Non, après. J'ai sonné. Je me suis dit, il n'ouvrira pas. J'ai frappé, mon mari est venu, a dit: « Qui est là? » J'ai répondu: « C'est moi. »

D. Arrêtons-nous là. Craignant que l'on n'ouvrit pas, vous avez détaché une feuille de papier de votre carnet, vous avez écrit ces mots: « Paul, ouvre-moi, Lassimonne sait tout; il est en bas, dépêche-toi d'ouvrir; je viens pour vous aider, n'aie pas peur. »

Vous vous seriez borné à tenir ce langage à travers la porte, passe encore! Mais vous l'avez écrit. En effet, votre mari a été désarmé, il n'a pas hésité.

R. Je n'ai pas réfléchi.

Vous voilà dans le petit appartement. Que s'est-il passé? Votre mari est entré dans une pièce à côté, vous êtes entrée dans la chambre à coucher, où vous avez trouvé Mme Lassimonne au lit. Racontez les paroles échangées à ce propos.

R. Mon mari et Yvonne lisaient tous les deux. Mon mari est descendu prévenir la concierge qu'on ne laisse monter personne.

D. Quand vous êtes entrée dans la chambre vous n'avez cherché qu'à éloigner votre mari? — R. J'étais affolée, je ne savais pas ce que je disais.

D. Maintenant, vous voilà seule en tête à tête avec Mme Lassimone; il n'y a personne qui connaisse la scène qui s'est passée sans témoin. Mme Lassimonne n'a pu rien expliquer. — R. Je lui ai dit: « Tu n'as pas honte que je te trouve là dans ce lit? » Yvonne m'a regardé d'un regard cynique et elle m'a dit; « Ton mari est-il à toi. »

D. Vous l'avez trouvée à demi nue. Vous lui avez dit: « C'est bien toi que je trouve ainsi, toi ma meilleure amie. » Vous dites que la colère vous est montée; vous avez tiré sur elle avec un cruel acharnement, vous avez tiré sur cette malheureuse coupable cinq balles de revolver: vous l'avez tuée à bout portant, au creux de l'estomac qui a été perforé. On a trouvé dans ses draps les traces des grains de poudre. Vous lui avez tiré cinq coups de revolver. Ce n'est pas tout, vous l'avez frappée de quatre coups de poignard, lorsque déjà vous étiez vengée.

R. — J'étais folle de désespoir.

D. Résumons: vous dites que vous étiez très malheureuse de vous savoir trompée par votre mari. Je suis obligé de vous faire remarquer que vous n'étiez pas dans la situation d'une femme qui agit sous le coup du désespoir. Vous étiez malheureuse, mais vous connaissiez déjà depuis longtemps votre malheur.

Sur interpellation d'un juré, Mme Reymond déclare qu'elle avait l'habitude de tirer à la carabine et non au revolver.

Les témoins

Il y en a trois seulement, et encore renonce-t-on à l'audition de l'un d'eux, la concierge.

M. le docteur Vibert, médecin-légiste, donne des détails techniques sur les blessures de la victime.

Apparait M. Paul Reymond, grand, mince, avec une fine moustache, correctement vêtu de noir. Il parait très maître de lui, pendant que Mme Reymond, à sa vue, les larmes aux yeux, se laisse aller à la renverse, dans les bras du docteur Floquet qui la soutient.

— Vers deux heures, dit-il, le 21 mai, j'entendis un coup de sonnette.

J'entr'ouvris, je vis une dame entrer en me tendant un papier. Je fus stupéfaite en reconnaissant Mme Reymond.

Ma femme entra dans l'appartement. La porte de la chambre où était couchée Mme Lassimonne était ouverte.

Je me dirigeai vers elle, ma femme me suivit et nous nous trouvâmes ainsi tous les trois dans la chambre. Mme Lassimonne eut un mouvement de surprise. On se regardait sans parler. « Qu'est-ce qu'il y a? » dit enfin Mme Lassimonne.

Ma femme répondit: Lassimone va arriver.

Elle parlait d'une façon peu intelligible. Elle était énervée. Les mots ne lui venaient pas... Elle nous regardait les yeux hagards.

Je finis par comprendre cependant. Mme Lassimone dit: « Il faut aller voir. » Je m'habillai et je descendis Je demandai à la concierge comment il se faisait qu'elle eut laissé monter cette dame. Puis j'ajoutai: Quelqu'un va venir, ne laissez pas monter.

Et je remontai. La porte était fermée. Je frappe On ne me répond pas. J'ai cru seulement entendre comme un appel.

Je ne voulais pas faire de scandale. J'allai demander à la concierge si elle avait une seconde clef. Elle me répondit non.

C'est alors qu'en remontant précipitamment, je rencontrai ma femme dans l'escalier très sombre. Elle me dit simplement: « Monte vite. ».

Je courus. Mme Lassimonne était inondée de sang. Je priai aussitôt la principale locataire d'aller chercher un médecin.

M. le président — Vous aviez déjeuné avec Mme Lassimonne?

R. Oui, monsieur.

D. Elle s'était couchée.

R. Elle était souffrante.

D. Madame Reymond sortait elle armée?

R. Oui, de son revolver.

Me Félix Decori. — Ne lui avait-on pas donné un surnom à cause de cette habitude de sortir armée?

Le témoin. — Comment!.. Ah! oui, bien. On l'appelait la petite sauvage.

Et M. Reymond ayant regagné sa place, la parole est donnée à M. l'avocat général Cruppi.

Le réquisitoire

M. l'avocat général requiert la condamnation de l'accusée qu'il représente comme une comédienne peu intéressante.

Elle n'aimait pas son mari de l'amour élevé qui excuse parfois le crime, mais d'un amour physique qui a demander quatre mois pour se venger.

M. Cruppi termine en demandant que Mme Reymond soit condamnée, mais il demande les circonstances atténuantes et demande d'avance à la cour d'abaisser de deux degrés la peine.

La défense

Me Decori présente la défense.

Il dit que Mme Reymond a surtout agi sous l'impulsion de son amour pour son mari, qu'elle a été passionnée, non comédienne. Il expose quelle vie elle menait, elle qui adorait son mari, à surveiller ses écarts. Voilà le mari et voilà la femme!

Me Decori termine par un éloquent appel à la pitié et réclame l'acquittement de l'accusée.

Le verdict

Après une courte délibération le jury apporte un verdict négatif.

En conséquence Mme Reymond est acquittée.

CATASTROPHE
à St-Gervais-les-Bains
DEUX CENTS VICTIMES

Bonneville, 12 juillet. — Une catastrophe vient de se produire, par suite d'un éboulement, au-dessus des bains de Saint-Gervais, près de Chamonix.

De nombreuses maisons ont été renversées. La catastrophe a été causée par le bas du glacier de Bionasset, qui se détacha et tomba dans le torrent de Biolley, emportant le petit village du même nom. Il se forma un barrage que les eaux forcèrent, se précipitant comme une trombe pour aller se déverser dans le torrent du Grand-Nant qui passe à Saint-Gervais.

Les bains de Saint-Gervais sont situés sous une gorge encaissée et se composent de cinq bâtiments resserrés entre le torrent et la paroi rocheuse.

Vers 2 heures 1/4, on entendit un bruit épouvantable, puis une bourrasque d'air, chassée par la masse de l'eau, souffla; un instant après, une trombe d'eau mêlée de fragments de rochers et de débris de toute sorte, d'une hauteur de six mètres s'abattit.

Sur cinq bâtiments, trois furent renversés de fond en comble. Un autre est à moitié détruit.

Au repas du soir étaient présents environ 80 baigneurs, plus 25 domestiques.

Presque tout ce monde a été enseveli sous les décombres. Cependant vingt se sont sauvés.

Cluse, 12 juillet. — L'établissement thermal, le corps de batiment qui reliait les deux ailes de l'établissement et où logeaient le directeur et le personnel, tout a disparu. Sur 40 femmes composant le personnel, 8 seulement ont pu s'échapper.

Indication précieuse pour les personnes qui ont des amis à Saint-Gervais: « Les hôtels des Alpes et de la Paix qui se trouvent à droite du torrent n'ont eu aucun mal. »

Genève, 12 juillet. — Une dépêche de Cluse qu'on vient de recevoir évalue le nombre des morts à 200 environ, pour l'établissement de bains et pour les villages environnant. On demande la construction d'un barrage à Genève près de l'enclos des palissades pour arrêter les corps emportés par le courant. Les travaux commencent.

LES OFFICIERS FATIGUÉS

Le bruit court dans la 11e région que les officiers supérieurs reconnus incapables de supporter les fatigues du cheval, seront invités à prendre leur retraite, le ministre ne voulant pas de non-valeurs dans les régiments qui doivent toujours être prets à marcher. Cette décision est unaniment approuvée.

Les complices de Ravachol
Meunier et François en Belgique

M. Goron, chef de la sûreté de Paris, a informé l'administration de la sûreté belge que Meunier et François, les deux dangereux anarchistes complices de Ravachol, accusés d'être les auteurs de l'explosion du restaurant Véry se trouvant en Belgique, le gouvernement français demande l'arrestation et l'extradition de ces deux malfaiteurs.

Chronique du Sport
Tir aux pigeons de Lille

Voici les résultats du tir aux pigeons Stand de la Solitude:

1re poule d'essai, prix M. Emile Scrive, de Lille.
2e » » M. Louis Finet, de Lille.

CONCOURS

1er prix, M. Dussausoy, de Oye. — 2e, M. Brasseur, de Lille. — 3e, M. De Bousquet, de Lille.

POULE AU DOUBLE

Prix, M. Brasseur, de Lille — M. Dussausoy, de Oye.

Poule Handicap, prix, M. Brasseur, de Lille. — Poule Handicap, 1er prix, M. Brasseur de Lille. — 2e, M. Emile Scrive.

Poule à 28 mètres. Prix, M Mulaton, de Hem.
Poule Handicap. Prix, M. Emile Scrive.
Poule au double. Prix, M. Mulaton.
Poule Handicap. Prix, M. Emile Scrive.
Poule Handicap. Prix, M. Roglé, de Lille.
Poule à 30 mètres. Prix, M. Mulaton.

Jeudi 14 juillet, concours de tir aux pigeons, position de chasse. 1er prix, 100 francs en espèces et une médaille vermeil. — 2e prix, 50 francs et une médaille vermeil offerte par la ville. — 3e prix, 30 francs et une médaille argent offerte par la ville.

Courses vélocipédiques organisées par le sport vélocipédique d'Arras, sous le patronage de la municipalité, sur le Jardin du Gouverneur.

Le 14 juillet 1892, à dix heures et demie du matin. — Courses d'équipes inter-clubs régionale.

Départements admis: Aisne, Nord, Oise, Somme, Pas-de-Calais.

Distance: 3.300 mètres.

Le troisième prix ne sera décerné qu'autant que cinq Equipes se seront mises en ligne.

Les Equipes seront composées de quatre coureurs appartenant à la même société.

Prix d'entrée par équipe 5 francs.

A deux heures et demie. — Première course, ouverte à tous les vélocipédistes de l'arrondissement d'Arras.

Distance: 2000 mètres.

Deuxième course, bi-régionale (Juniors) première série.

Départements admis: Nord, Somme, Oise, Pas-de-Calais et Aisne.

Distance: 2640 mètres.

Troisième course, bi-vétérans.

Départements admis: Nord, Somme, Oise, Pas-de-Calais et Aisne.

Réservés au coureurs ayant plus de trente ans, n'ayant jamais remporté de premier prix dans des courses régionales ou départementales.

Distance: 2000 mètres

Quatrième course, bi-internationale.

Distance: 4000 mètres.

Cinquième course, bi-régionale (Juniors) deuxième série.

Départements admis: Nord, Somme, Oise, Aisne et Pas-de-Calais.

Pour tous les coureurs ayant déjà fourni complètement la deuxième course mais n'y ayant pas été classés.

Distance: 2000 mètres.

Sixième course, course militaire-bi.

Réservée aux militaires des 1er et 2e corps d'armée (Tenue militaire de rigueur).

Distance: 2000 mètres.

Septième course, tri internationale.

Distance: 2640 mètres

Huitième course, départementale.

Distance: 2610 mètres.

Neuvième course, consolation,

Pour tous les coureurs ayant pris part aux courses précédentes et n'y ayant pas remporté de prix.

Distance: 2000 mètres.

FANTAISIES DUNKERQUOISES

Un obscur journal de Dunkerque *le Nord Maritime*, a propos du projet de loi de Camille Raspail tendant à attribuer à la *caisse des Invalides du travail* le produit de la vente des diamants de la couronne décerne libéralement des félicitations à M. Charles Lalou, a qui il attribue avec aplomb, l'initiative de cette proposition.

Or, cette dernière est signée de 95 députés, parmi lesquels MM. Raspail, Clémenceau, Camille Pelletan, Peytral, Tony Révillon, etc., etc.

M. Lalou arrive 44e dans l'ordre des signatures.

On a une singulière façon de raconter l'histoire au journal de feu la municipalité dunkerquoise.

***

Du reste, ce journal n'est pas à une fantaisie près.

Il y a quelques semaines, il proclamait la haute sagesse des membres du Conseil de Préfecture du Nord.

Ces derniers avaient une maturité d'esprit remarquable, un jugement sain et droit, toutes les qualités enfin et suffisamment de vertus pour faire pâlir celles de M. Lalou mises en comparaison.

Puis, vint le coup de balai donné à l'Hôtel-de-Ville de Dunkerque par le conseil de préfecture qui annula l'élection viciée du scrutin du 1er mai.

Aussitôt, changement de gamme.

Les conseillers de préfecture ne sont plus ces gens graves, austères, pondérés, etc.. etc.. qu'on livrait à l'admiration des masses.

Ils deviennent tout-à-coup « de tous jeunes gens, stagiaires pour une sous-préfecture de 5e classe ».

MM. Facon, Salmon, Grand et Ricard seront certainement flattés d'être aussi considérablement rajeunis.

Le *Nord Maritime* est devenu subitement pour eux, quelque chose comme la fontaine de Jouvence. Pour un peu, ce bon journal les mettrait tous au biberon.

Les Dunkerquois sont décidément bien mal renseignés par l'étrange journal — unique en son genre — qui passe pour être le moniteur officiel des anciens conseillers municipaux.

E. L.-B.

A l'interviewer du "Réveil du Nord"

Nous avions reproché ces jours derniers à M. Polvent interviewer spécial au *Réveil du Nord*, d'essayer de nous faire passer — on ne sait trop pourquoi — pour des amis de cœur de N.-Dame de l'Usine.

M. E. Polvent nous répond aujourd hui toutes sortes de choses, mais il néglige totalement de nous expliquer ses ridicules affirmations.

Nous n'insisterons pas, les déclarations de l'ancien séminariste repenti ayant en général, beaucoup moins de fonds que les poêles extraordinaires découverts par lui à N.-D. du Haut-Mont.

J'ai toutefois été charmé d'apprendre que j'avais « inventé le fil à couper le beurre. »

Cette fine plaisanterie bien que séculaire, a toujours son charme. J'en avais goûté la saveur dans ma prime jeunesse, et cette saveur je l'ai retrouvée hier, tout entière.

Peut-être est-il fâcheux que les plaisanteries spirituelles de M. Poilvent aient des barbes de patriarches.

Cela jure un peu avec les procédés beaucoup plus neufs qu'il employe d'ordinaire pour ses interviews.

En tous cas, plaisanteries spirituelles ou interviews « fin de siècle », il nous permettra de ne lui envier ni l'une ni l'autre de ses deux méthodes.

E. L.-B.

Chronique Régionale

M. Herbecq député du Nord vient d'être nommé membre de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur les sociétés coopératives de production et de consommation, et sur la participation aux bénéfices.

Ce projet, déjà adopté par la Chambre, est revenu du Sénat avec certaines modifications. La nouvelle commission est ainsi composée: MM. Siegfried, président, Doumer, secrétaire, rapporteur provisoire, Clauset de Cousserques, Desmon, Fairé, Guillemet, *Herbecq*, *Moreau*, Naquet, Robert Mitchell et Gasmon Serph, membres.

Cette loi démocratique est destinée à rendre d'importants ouvriers à la classe ouvrière.

Travaux du réseau du Nord

La distribution d'hier à la Chambre des députés comprend un projet de loi ayant pour objet d'augmenter de quatre millions pour l'année 1892, le montant des travaux complémentaires du réseau du Nord.

L'article unique de ce projet de loi présenté par M. Viette, ministre des travaux publics est ainsi conçu.

Le montant des travaux complémentaires à exécuter en 1892, fixé par l'article 79 de la loi de finances du 26 janvier 1892 à la somme de dix millions de francs (10,000,000 fr.); en ce qui concerna la Compagnie du Nord, est élevé de quatre millions et porté pour cette compagnie à la somme de quatorze millions (14.000,000).

Distinctions honorifiques. — Parmi les nominations au grade de chevalier de la Légion d'honneur, nous trouvons le nom du commandant Bizard, officier d'ordonnance du général Février, chancelier de la Légion d'honneur.

M. Bizard a été longtemps en garnison à Lille où se trouve la plus grande partie de sa famille.

Course à pied de Valenciennes à Cambrai et retour. — Une course organisée par les soins de l'administration municipale et du velo-sport valenciennois, aura lieu le 14 juillet.

Les personnes inscrites dans le délai réglementaire devront se trouver, le Jeudi 14 Juillet, à six heures quinze minutes, sur la Place d'Armes de Valenciennes, en face le Poste de police.

Il leur sera remis une Feuille de route portant leur nom et le numéro du brassard qu'ils devront conserver au bras pendant toute la Course.

Les coureurs, placés suivant leur numéro d'ordre, seront conduits en colonne jusqu'à la seconde Porte de Paris, ou le signal du départ sera donné à sept heures.

Les coureurs devront suivre en ville, à Valenciennes et à Cambrai, à l'aller et au retour, l'itinéraire indiqué par le règlement qui sera remis à chacun des concurrents.

Les prix distribués seront les suivants:

1er prix, 100 fr. 00 et un diplôme; 2e, 50.0 id; 3e, 25.00 id., 4e, 15.00, id.; 5e, 10.00 id.

Les 5 suivants chacun une médaille de bronze et un diplôme

Excursion aux grottes de Han. — Nous apprenons que la Cie du chemin de fer du Nord met à la disposition des voyageurs, dans les gares de Lille et de Valenciennes, des billets d'aller et retour à prix réduits pour une excursion aux Grottes de Han et dans la Vallée de la Meuse les 14, 15 et 16 juillet, organisées par les compagnies de chemin de fer, avec le concours de l'agence des Voyages Economiques.

Les prix de l'excursion sont de:

67 fr. 80 en 1re classe et de 62 fr. 30 en 2e classe au départ de Lille.

63 fr. 25 en 1re classe et de 59 fr. 55 en 2e classe au départ de Valenciennes.

Ces prix comprennent les repas et séjours dans les hôtels correspondants de l'agence des Voyages Economiques, les voitures et omnibus, les guides et interprètes, etc., le tout aux conditions du programme et de l'engagement de l'agence remis à chaque excursionniste.

Le départ de Lille aura lieu le 14 juillet par le train de 8 h. 38 du matin, et de Valenciennes par celui de 10 h. 08 matin.

Trains de plaisir. — La Compagnie du Nord organise des trains de plaisir à destination de Dunkerque, au départ de Lille, Douai, Pont de la Deûle, Leforest, Libercourt, Seclin, Roubaix, Croix, La Madeleine, Pérenchies, Armentières, Bailleul et Hazebrouck.

2° au départ de Hirson et toutes les gares jusqu'à Busigny; de Bertry, Caudry, Cattenières, Cambrai, Iwuy, Bouchain, Lourches, Anor, Fourmies, Sains, Avesnes, Dompierre, Aulnoye, Berlaimont, Le Quesnoy, Artres, Le Qoirier, Valenciennes, Raismes, Wallers, Somain, Montigny, Hénin-Liétard, Billy-Montigny.

Indépendamment des billets individuels, il est délivré des billets de famille comportant sur les prix des billets individuels les réductions suivantes:

5 0/0 pour une famille de deux personnes.			
10	—	—	trois personnes.
15	—	—	quatre personnes.
20	—	—	cinq personnes.
25	—	—	au-delà de cinq.

Nota. — Ces billets de famille sont nominatifs, ils ne peuvent servir qu'aux personnes d'une même famille, habitant sous le même toit et composée des ascendants et descendants.

— Un train de plaisir pour Ostende est organisé pour le 17 juillet au départ de: Lille, la Madeleine, Wambrechies, Quesnoy, Comines.

Nouvelles militaires. — NOMINATIONS ET PROMOTIONS. — *Infanterie.* — Sont nommés au grade de chef de bataillon: M. Walsin-Esterhazy, capitaine adjudant-major au 18e bataillon de chasseurs à pied, affecté comme major au 110e de ligne, à Dunkerque; M. Weller, capitaine bréveté au 127e régiment de ligne, affecté au 43e de ligne, à Lille.

Sont nommés au grade de capitaine: M. Petit, capitaine en non-activité, affecté au 127e de ligne, à Valenciennes; M. Villemin, lieutenant bréveté au 8e de ligne, affecté au 73e, à Béthune; M. Bergeron, lieutenant au 1er de ligne, à Cambrai, affecté au même régiment

Cavalerie. — Est promu au grade de capitaine: MM. Fressanges-Dubost, lieutenant au 19e chasseurs, à Lille: affecté au 21e chasseurs.

Sont nommés au grade de sous-lieutenant, les sous-officiers, élèves officiers de l'Ecole d'application de cavalerie, dont les noms suivent: M. Germain, du 21e dragons, à Saint-Omer; affecté au 19e chasseurs, à Lille; M. Petyst de Marcourt, du 5e cuirassiers; affecté au 4e cuirassiers, a Cambrai.

M. Jeanmaire, sous lieutenant de cavalerie en non-activité, est affecté au 19e régiment de chasseurs.

LA FÊTE NATIONALE
A TOURCOING
Place Charles-Roussel

A trois heures du soir, jeux populaires, 400 fr. de prix.

1. Mat de Cocagne, 70 fr. de prix. — 2. Tourniquet breton, 70 fr. de prix. — 3. Carrousel aérien, 70 fr. de prix. — 4. Jeu de la Planche, 70 fr. de prix. — 5. Jeu de l'Anneau, réservé aux dames, 120 fr. de prix.

Les inscriptions pour les différents jeux seront reçues le 14 juillet. de 1 heure à 2 heures 1/2 savoir:

1. Pour le Mat de Cocagne, au Café Bailleux. — 2. Pour le Tourniquet breton, au Café veuve Montagne. — 3. Pour le Carrousel aérien, à l'Hôtel de Flandre. — 4. Pour le Jeu de la Planche, au Cafe Vandamme. — 5. Pour le Jeu de l'Anneau, au café Dutat.

A WATTRELOS

La veille, à 8 heures du soir et le 14. à 4 heures du matin, des salves d'artillerie annonceront la fête.

Le mercredi 13, à 5 heures du soir, distribution extraordinaire aux indigents inscrits au Bureau de Bienfaisance. — Concours de pigeons sur Chantilly, organisé par la société l'Hirondelle établie chez Houttemane, Grande Place.

Le jeudi 14, à 9 heures 1/2, sur la Grande Place. — Formation du cortège composé du corps des Sapeurs-Pompiers, des Sociétés Instrumentales Chorales, de Gymnastique et d'Armes subventionnées. — Défilé du cortège — Les sociétés parcourront l'itinéraire suivant: Rues du Bureau, de la Mairie, Négrier, du Moulin, Traversière, de Roubaix, Pierre Catteau, Vieille-Place; retour à la Place par les nouvelles rues et la rue Pierre Catteau.

A midi, sur la Grande-Place. — Grand lâcher de pigeons, chaque amateur aura droit à 5 centimes par pigeon; inscription chez Houttemane.

A 2 heures, sur la Grande-Place. — Exercices de gymnastique par la société la Patriote.

A 2 heures, au Crétinier. — Exercices de gymnastique, par la société les Enfants de la Patrie.

A 2 heures, au Sapin-Vert. — Concert par l'Union de Trompette et la Renaissance chorale.

A 3 heures, à Saint-Liévin. — Concert par le Ralliement des Trompettes et l'Union des Travailleurs.

A 3 heures 1/2, sur la Grande Place. — Tir pour les Sapeurs-Pompiers.

A 4 heures 1/2, au Crétinier. — Concert par l'Union des Trompettes et l'Union Chorale.

A 5 heures, sur la Grande Place. — Exercices d'escrime par les Enfants de la Patrie.

A 7 heures, à la Vieille Place. — Concert par les Enfants de la Patrie.

A neuf heures, sur la Grande-Place, concert par la Musique municipale; à l'issue du concert, grand feu d'artifice, illumination à giorno, de la Grande-Place à partir de neuf heures.

Jeux populaires dans différents quartiers.

Les édifices publics seront pavoisés et illuminés.

Les habitants sont invités à pavoiser et à pavoiser les façades de leurs maison.

A Croix. — A 7 heures du matin, distribution supplémentaire du pain et de viande aux indigents.

A 9 heures, réunion sur la Place publique du corps des sapeurs pompiers, de la Musique municipale, de l'Union chorale et de la Société de gymnastique pour se rendre en corps au Créchet, où plusieurs auditions musicales auront lieu.

A 11 heures, réunion sur la Place publique des dites sociétés et de toutes les écoles communales pour y être passé en revue par la municipalité.

Après la revue, collation offerte à tous les enfants dans la salle de musique.

Itinéraire du cortège: Place Saint-Martin, Grande-Rue, rue Pluquet, rue de Metz, rue Holden, Crothers, rue de la Gare, boulevard de la Chapelle, rue Léon-Gambetta.

A une heure, dans le quartier Créchet-Ouest (au prolongement de la rue du Progrès) lâcher de pigeons, 50 francs de primes réparties comme suit: 1er, 15 fr.; 2e, 12 fr.; 3e, 10 fr.; 4e, 8 fr.; 5e, 5 fr.

A trois heures, au même endroit, fête de gymnastique.

A 5 heures, mâts de cocagne.

A 6 heures, réunion à la mairie du Conseil municipal, des pompiers, de la musique municipale et de l'Union chorale, pour se rendre en cortège au kiosque de M. Isaac Holden, ou un concert sera donné par les deux sociétés réunies.

Pendant la revue et le concert, une quête sera faite au profit des pauvres.

Les habitants sont invités à illuminer et à pavoiser leurs maisons.

Chronique locale
ROUBAIX

Précoces voleurs. — Nous avons relaté, il y a quelques jours, les exploits, à Tourcoing, de deux gamins qui s'étaient battus en descendant de la gare.

On se souvient que le plus faible, pour se venger, déclara à la police, s'être rendu coupable à Roubaix, avec son camarade, de plusieurs vols à l'étalage.

Clotaire Brulois, c'est le nom de ce voleur, est âgé de 12 ans.

Malgré son jeune âge, il a déjà subi trois condamnations pour vol. On voit qu'il a commencé tôt.

Ramené à Roubaix il fut remis entre les mains de M. Van Costenoble, commissaire de police du troisième arrondissement à qui il avoua avoir dérobé il y a quelques jours de complicité avec Gustave Devos, âgé de 14 ans, demeurant rue du Fontenoy une casquette neuve, à l'étalage d'un marchand installé sur la place, au bazar Grande-Rue, une paire de bas, 4 fr. dans le comptoir de chez M. Degryse, charcutier, et enfin quatre paquets de boutons qu'ils cherchèrent à vendre.

C'est avec les quatre francs que les deux garnements décidèrent de se rendre à Tourcoing. Brulois voulait même aller en Belgique pour exercer la fraude, ce fut même la cause de la rixe.

Hier matin, il fut amené devant M. Vancostenoble pour subir un interrogatoire. A peine sorti du cachot il s'enquit auprès des agents si Ravachol avait eu la tête coupée. Devant le magistrat il ne fit montre d'aucun repentir; du vol de la casquette, il ne regrettait qu'une chose: c'est qu'elle fut trop grande.

En sortant du commissariat il aperçut son complice Devos qui fut aussitôt arrêté.

Tous deux ont été transférés au poste central pour être conduits à Lille ce matin.

Les grévistes. — Les 200 grévistes de la société ont continué hier leur promenade dans la ville.

Ils se sont encore rendus chez leurs collègues qui continuent à travailler, puis chez M. Carrette, rue d'Alma.

Sur tout le parcours de leur promenade, les grévistes chantaient.

Accident d'usine. — Un garçon de magasin de l'établissement de peignage de M Amédée Prouvost, rue du Collège, nommé Auguste Béghin, demeurant à Wattrelos, était occupé lundi, vers six heures du soir, à déplacer des balles de laines, lorsqu'une pile s'écroula sur sa jambe.

Relevé par ses camarades, il reçut les premiers soins d'un médecin qui constata la fracture des deux chevilles.

Il a été admis hier matin à l'hôpital.

Un habile escroc. — Nous avons relaté il y a quelques jours l'arrestation de Justine Declève, rue de l'Avocat, pour excitation de mineures à la débauche. A la suite de l'enquête faite par M. Daudé, commissaire de police du 1er arrondissement, une ordonnance de non-lieu a été rendue en sa faveur et elle a été immédiatement mise en liberté.

A propos de cette affaire. M. Daudé a arrêté hier un sieur Jules Lammel n, âgé de 26 ans, demeurant rue de l'Epeule, 215.

Celui-ci s'était rendu auprès de la sœur de M. Declève et lui avait promis qu'il avait les moyens de la faire mettre en liberté, mais il réclamait pour ses démarches 90 francs.

Mlle Declève, confiante en Lemmelin, lui remit la somme démandée, mais sa sœur ayant été mise en liberté, elle raconta son histoire au commissaire de police, qui fit arrêter aussitôt ce peu scrupuleux représentant de commerce.

Agression nocturne.— Lundi, vers quatre heures du matin, un ouvrier compositeur retournait à son domicile, après son travail de nuit, lorsque arrivé en face de la boucherie de M. Bailleul, près de la Croix-Blanche, il trouva un homme étendu sur le sol et baignant dans son sang.

L'ouvrier frappa à la porte de l'estaminet du Délégué tenu par M. Julien Leclercq pour demander du secours; les gens de la maison s'empressèrent d'ouvrir et de panser une profonde blessure que l homme portait au front.

Le blessé fut transporté à la pharmacie du Créchet où, après une demi-heure de soins énergiques il reprit connaissance et déclara demeurer chez M. Joseph Vanvoorde, cabaretier à la « Vieille-Allumette » au hameau du Créchet et se nommer Joseph Honoré, dit Dragon.

Le dimanche, Honoré sert à boire à l'estaminet Vanvoorde; dimanche vers 11 heures du soir, il était allé reconduire chez elles, rue de Lille cour Six, la sœur et la belle-sœur de son patron.

En retournant, il fut attaqué par plusieurs individus qui, sans provocation, le rouèrent de coups.

M. Honoré reçut une forte blessure à la tête que l'on suppose provenir d'un coup de poing américain.

Le blessé, après avoir reçu les soins d'un docteur, a été transporté à son domicile.

Accident de voiture. — Mardi vers 6 heures du matin, M. Médard Brochart, demeurant rue de Belfort, à Croix, traversait la rue de Sébastopol, lorsqu'il fut accroché par la voiture de M. Stope Charles, marchand d'étoffes, rue de Béthune; l'essieu de la voiture fut rompu sans cependant amener d'autre accident.

Un ivrogne entêté. — Dimanche, vers huit heures du soir, le nommé Louis Lange entrait à l'estaminet Foulon, rue Monge; comme le cabaretier refusait de lui servir à boire, l'ivrogne se mit en colère et menaça de tout briser.

Un agent informé du fait invita l'individu à retourner chez lui et celui-ci refusa.

Louis Lange fut donc conduit au dépôt du 3e arrondissement, mais en route il menaça l'agent de lui faire sauter la cervelle.

Postes.— Le 14 juillet, à midi, les guichets postaux seront fermés; le départ des courriers aura lieu, du reste, comme d'ordinaire; une seule distribution sera faite, le matin, selon le règlement des dimanches et fêtes.

Rien de changé au service télégraphique, de sept heures du matin à minuit.

Sport nautique l'Aviron.— On s'était quelque peu étonné de ne pas voir cette année notre excellente société nautique l' « Aviron » prendre part aux différentes régates importantes de la région.

Le repos pris par l'Aviron n'était que factice; nous apprenons en effet que le cercle vient d'envoyer son adhésion aux grandes régates internationales de Bruxelles qui auront lieu les 17 et 18 juillet.

Le cercle l'Aviron prendra part à la course la plus importante de la réunion, celle de quatre vétérans, réservée aux équipiers ayant remporté trente-cinq premiers prix avant le premier janvier 1892.

C'est dans le nouvel « outtriger », don du président M. Victor Vaissier que MM. Desmarets, E. Truffant, Boucart, A. Masure; champions de l'*Aviron*, affronteront la lutte contre les meilleures équipes de France, de Belgique et de Hollande.

Le dernier entraînement aura lieu aujourd'hui mercredi à l'écluse du Sartel entre 6 heures 1/2 et 8 heures.

Nous formons des vœux pour le succès des vaillants équipiers de l'*Aviron*.

Fête nationale. — Les organisateurs du concours international de Roubaix à Tournai, ont l'honneur d'informer les amateurs de la marche qu'ils viennent de recevoir plusieurs dons pour les lauréats par des Messieurs notables de la ville de Roubaix. Assemblée générale mercredi 13 juillet à 7 heures 3/4.

***

Mélomanes Roubaisiens. — Par suite d'une entente entre la municipalité et la chorale les « Mélomanes et l'Avenir » il a été décidé que, pour les concerts du soir du 14 juillet, les Mélomanes chanteront au square Pierre Catteau et l'Avenir au kiosque, place Sainte-Elisabeth.

MM. les sociétaires des Mélomanes sont priés de se rendre au siège de la société le mercredi 13 juillet à 9 heures du soir pour la répétition des chœurs.

Le jeudi 14 juillet, réunion au local, le matin à 9 heures 1/2 précises, pour le cortège et le soir à 7 heures 1/2, pour le concert au square Pierre Catteau.

Francs-Tireurs Roubaisiens. — A l'occasion de la fête nationale un grand tir est organisé le 14 juillet par la Société des Francs Tireurs roubaisiens.

Le prix est de 1000 francs.

On commencera à 2 h 1/2.

Ecole de Natation. — Ainsi qu'il est de coutume l'Ecole natation sera fermée le jour de la fête nationale à partir de midi.

THÉ CHAMBARD Se méfier des Contrefaçons

TOURCOING

Réunion des Commissions intercommunales des Eaux et des Tramways

Les Commissions intercommunales des Eaux et des Tramways se sont réunies hier après-midi, à l'Hôtel de Ville de Tourcoing, sous la présidence de M. Victor Hassebroucq, maire de Tourcoing.

C'est la Commission des Eaux qui s'est réunie la première. MM. Carrette, maire, et Branquart, adjoint, représentaient la ville de Roubaix.

M. Binet, directeur des Eaux, assistait à la réunion.

On a principalement discuté sur la question des cuves métalliques des réservoirs du Huchon, mais aucune décision définitive n'a été prise.

La réunion de la commission intercommunale des tramways a eu lieu ensuite.

Y assistaient: pour Tourcoing, MM. Hassebroucq, maire, Glorieux et Roux, conseillers municipaux.

Pour Roubaix, MM. Carrette, maire, Hervé Milbéo et Trannoy, adjoints; Coupez, conseiller municipal.

La réunion était ouverte depuis longtemps déjà quand est arrivé M. Franck, administrateur de la compagnie nouvelle à laquelle le syndic a cédé l'exploitation.

La question a été très longuement discutée mais elle reste encore pendante; néanmoins, nous croyons pouvoir dire qu'elle a été envisagée absolument dans la forme que nous avons énoncée dans notre numéro d'hier.

UN VIOLENT INCENDIE A L'ÉPINE

Dans le quartier de l'Epine, se trouve situé l'établissement industriel de MM. Honoré frères, qui font la fabrication d'articles de passementerie, celle des fuseaux en carton et enfin exploitent une corderie.

Hier vers 2 heures du matin, l'agent de police Lombaerde, et deux pompiers, MM. Hardy et Deprêtre faisaient une ronde dans ce quartier lorsqu'ils aperçurent une vive lueur et de la fumée s'échapper de la fabrique de tresses.

L'agent éveilla aussitôt MM. Honoré puis se mit en devoir de sauver trois chevaux et les voitures qui se trouvaient dans une remise contiguë au bâtiment où l'incendie venait d'éclater, et conduisit le tout dans un champ voisin.

On s'évertua à vouloir téléphoner au bureau central pour demander la communication avec le poste des pompiers, mais tous les appels restèrent vains, et il fallut que le pompier Hardy se détachât pour courir lui-même donner l'alarme, place Charles Roussel, ce qui, étant donné la distance, a eu pour résultat une perte de temps nécessairement assez considérable pendant laquelle l'incendie eût le temps de se développer.

Le veilleur de nuit de l'établissement M. Alfred Vandenbore fit des prodiges pour tâcher d'éteindre le feu qui avait pris naissance dans une sorte de séchoir et parmi une grande quantité de fuseaux où il trouvait un aliment facile.

Mais malgré les seaux d'eau que l'on jeta, il ne fut pas possible d'enrayer le fléau. Des fuseaux enflammés tombèrent dans un grand bac à huile qui se trouvait au-dessous, et l'huile s'enflamma.

A partir de ce moment l'incendie gagna rapidement les métiers et se communiqua de proche en proche.

Quand les pompiers arrivèrent, il ne fallait plus songer à sauver quoi que ce soit du bâtiment incendié et les efforts durent se porter à sauvegarder les bâtiments attenant ou situés à proximité.

Pour comble de malheur, on ne put mettre qu'une seule pompe en batterie, encore dût-on aller faire la prise d'eau à la filature Romain Flipo, rue du Touquet, à 500 mètre du théâtre de l'incendie.

On arriva néanmoins à empêcher la conflagration des magasins et de la maison d'habitation. La corderie qui est située à 25 mètres n'a pas été sérieusement menacée.

A trois heures 1/2, tout était terminé.

La fabrique de tresses est complètement détruite; elle renfermait 300 métiers en bois et en fonte.

Les pertes sont évaluées à 50.000 fr. soit 50.000 fr. pour matériel et marchandises et 10.000 fr. pour le bâtiment.

Il y a assurance aux compagnies l'Union et le Soleil.

MM. Honoré occupent 60 ouvriers ou ouvrières. Sur ce nombre, 50 vont être réduits au chômage; les 10 autres sont employés à la corderie.

Le service d'ordre était dirigé par MM. Cotard et Villon, commissaires de police et Paris, inspecteur.

Nous avons remarqué sur les lieux plusieurs conseillers municipaux.

La gendarmerie se trouvait également sur les lieux.

Enquête. — Vu la pétition, en date du 17 juin 1892, par laquelle la dame veuve Fouan-Leman, industrielle, demeurant rue Neuve-de-Roubaix, 65, à Tourcoing, demande l'autorisation de couvrir, sur 82 mètres de longueur, par une voûte en maçonnerie, la partie du cours d'eau l'Espierre qui traverse sa propriété sise à Tourcoing, entre la rue des Cinq-Voies, la ruelle de la Folie, et la route départementale n° 14.

M. le maire vient de prendre l'arrêté suivant:

Article 1er. — Pendant 15 jours, du 11 au 27 juillet courant, les pièces ci-dessus visées resteront déposées au secrétariat de la mairie de la commune de Tourcoing, avec un registre destiné à recevoir les observations des parties intéressées.

Art. 2. — Pendant la même durée, le présent arrêté sera affiché dans la commune de Tourcoing, tant à la principale porte de l'église qu'à celle de la mairie.

Il sera en outre publié à son de caisse ou de trompe.

Art. 3. — A l'expiration du délai ci-dessus fixé, le maire de ladite commune, après avoir rempli le certificat d'autre part, adressera à la préfecture le présent arrêté avec toutes les pièces de l'enquête.

CAISSE D'EPARGNE DE TOURCOING

Séance des 10 et 11 juillet 1892

Détail des opérations de la caisse mère et des succursales

Tourcoing.	182	déposants dont	35	nouv.	60,205	»
Blanc-Seau.	4	—	3	—	525	»
Croix-Rouge	6	—	1	—	334	»
Halluin.	7	—	»	—	310	»
Linselles	12	—	2	—	6,550	»
Roncq.	8	—	»	—	1,384	»
Bondues	3	—	»	—	180	»
Bousbecque.	1	—	»	—	80	»
Neuville.	5		»	—	336	»
Mouveaux.	11	—	2	—	2,345	»
Totaux.	239		43		72,249	»
Tourcoing.	74	remb. dont	19	nouv.	31,835	77
Blanc-Seau.	3	—	1	—	594	03
Croix-Rouge.	2	—	1	—	70	93
Halluin.	6	—	1	—	5.140	72
Linselles.	12	—	3	—	16,210	49
Roncq.	3	—	1	—	1,297	31
Bondues.	2	—	1	—	2,135	62
Bousbecque.	3	—	1	—	327	15
Neuville.	1	—	»	—	300	»
Mouveaux.	7	—	4	—	6,213	01
	113		32		65,125	03

Administrateurs de service pendant le mois de juillet:

A Tourcoing: MM. G. Dervaux, A. Sal, Paul Six.

Au Blanc-Seau, MM. V. Petit. — A la Croix-Rouge, J.-L. Lallemand. — Halluin, Wattel Roy. — Linselles, L. Demarcque. — Roncq, L. Vienne. — Bondues, Dumont. — Bousbecque, D. Crop. — Neuville, Alf. Delbecq. — Mouveaux, J.-B. Lehoucq.

Les salles d'attente sont ouvertes une demi-heure avant celle fixée pour les opérations qui se font toutes simultanément.

Le Caissier,
L. Leroux.

Avis. — Les bureaux de la Caisse d'épargne sont transférés provisoirement à l'ancienne école de filles, place Charles Roussel.